CONSTRUIRE SA MAISON

POUR UNE INSERTION PAYSAGERE ET URBAINE DE VOTRE
PROJET DE CONSTRUCTION



INTRODUCTION	
- Présentation du CAUE	p.2
- L'architecte conseil du CAUE	p.2
LE PROJET DE CONSTRUCTION	
- Définir vos besoins	p.3
- Réfléchir à l'organisation (schéma fonctionnel ·····	p.4
- Le choix du terrain	p.4
L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BATI	p.5
- Observer le contexte bâti	p.6
- Intégrer le patrimoine végétal ·····	p.7
LES CARACTERISTIQUES DU TERRAIN	
- Les données physiques de la parcelle	p.8
- Les données réglementaires	p.9
UNE IMPLANTATION JUDICIEUSE DU BATI	
- L'accès à la maison ·····	p.10
- Faire le choix de la mitoyenneté ·····	p.11
- La concertation des maitres d'ouvrage ·····	p.12
- Le traitement des espaces dédiés aux véhicules :	
voirie /stationnement / garage	p.13
- Continuité maison / jardin	p.15

LA QUALITE ARCHITECTURALE DE VOTRE PROJET
- La volumétrie de la construction p.16
- Réfléchir aux ouvertures ·····p.17
- un projet adapté à la topographie ·····p.19
FAVORISER UN HABITAT ECONOME EN ENERGIE
- Les principes de la conception bioclimatiquep.20
LE TRAITEMENT DES LIMITES DE LA PARCELLEp.22
ANNEXESp.23
ADRESSES UTILESp.24

INTRODUCTION Le conseil au particulier

LE CONSEIL ARCHITECTURAL POUR AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Mis en place à l'initiative du Conseil Général, le C.A.U.E est un organisme départemental de conseil, d'information qui peut-être consulté par tout particulier désirant construire un logement, réhabiliter un bâtiment ou aménager un terrain.

Ses conseils visent à assurer la qualité urbanistique et architecturale des aménagements et des constructions ainsi que leur bonne insertion paysagère dans le site.

Un conseil professionnel indépendant

Les professionnels du CAUE (architectes, urbanistes, paysagistes) apportent des réponses personnalisées pour une meilleure qualité architecturale et paysagère.

«Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre». (Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, article 7).

Ce conseil est donné de façon objective et en toute impartialité, l'architecte conseil se plaçant en dehors de toute maîtrise d'oeuvre et donc du marché. Il est également indépendant vis-à-vis des services chargés d'instruire les autorisations de construire ou d'aménager.

L'ARCHITECTE CONSEIL, UN REGARD UTILE POUR LE PARTICULIER

Pour beaucoup de particuliers, bénéficier des conseils gratuits d'un architecte du C.A.U.E, c'est à la fois démêler les fils de leur projet et aboutir à une réalisation qui les satisfasse tout en respectant la réglementation et le paysage de la commune.

Au cours d'entretiens, un architecte du CAUE vous aidera dans l'élaboration de votre projet de construction par des conseils sur :

- la définition de vos besoins pour un projet adapté à vos modes de vie,
- l'insertion de la construction dans son environnement,
- l'implantation et l'orientation de la construction sur la parcelle,
- la qualité architecturale de votre projet.

Pour que le conseil soit efficace, il importe qu'il soit offert au pétitionnaire le plus en amont possible, avant même l'élaboration des plans par un maître d'oeuvre. Des permanences sont assurées dans les bureaux du C.A.U.E pour le conseil au particulier.

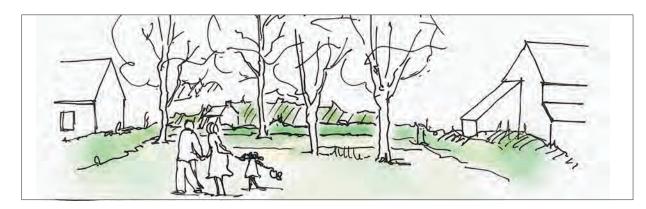
C.A.U.E.

5 rue du Commandant Charcot 56000 VANNES

> Tel: 02.97.54.17.35 Fax: 02.97.47.89.52

Email: conseil@caue56.fr

2010



Faire construire sa maison est l'occasion unique de concevoir l'aménagement de son espace de vie à travers une architecture, une fonctionnalité, des matériaux, une lumière, un site.

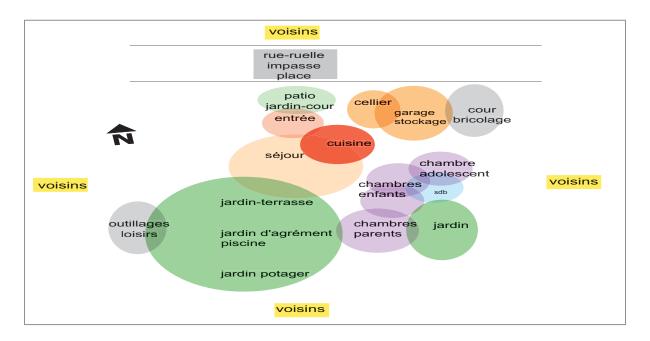
Prenez le temps de vous concerter au sein de la famille pour établir une liste de besoins, d'envies, de rêve. Ce travail en amont de la construction vous permettra de déterminer des priorités, et ainsi d'être acteur dans la conception de votre projet.



LE PROJET DE CONSTRUCTION un projet adapté à votre mode de vie

DEFINIR VOS BESOINS

- arrêter le nombre de pièces en réfléchissant aux fonctions, surfaces, volumes, choix du plain-pied, d'un étage...
- penser aux modes de vie de votre famille qui influent sur l'occupation de l'espace de votre maison : espaces de jour/de nuit, repas, horaires de travail, travail à domicile/travail scolaire, loisirs....
- envisager l'évolution de la structure familiale et par conséquent la modification de vos besoins : parents / enfants, parents / adolescents, agrandissement de la famille, départ des enfants :
 - -en prévoyant une maison évolutive dans le temps : extension future, réaménagement intérieur,
 - -en ayant une approche économique : extensions ultérieures en cas d'impossibilité financière de réaliser un projet global.



REFLECHIR A L'ORGANISATION DU PROJET

Le schéma fonctionne

Après avoir défini vos besoins, vous pouvez engager une réflexion sur l'organisation, les liaisons et l'imbrication des différents espaces de vie:

- transition rue/maison,
- relier et hiérarchiser les volumes intérieurs,
- orienter les pièces, continuité avec le jardin : repas, bricolage, jeux, loisirs...

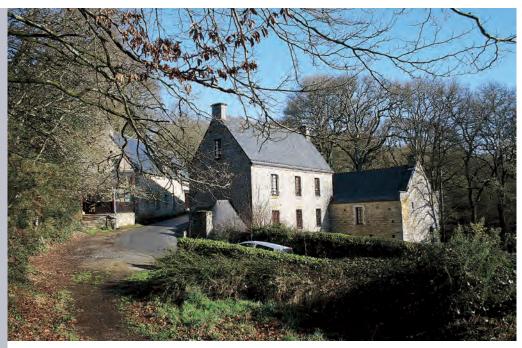
LE CHOIX DU TERRAIN

La prise en compte de certaines priorités par rapport à votre mode de vie sera essentielle dans le choix du terrain d'implantation :

- la taille de la parcelle : entretien du terrain, coût d'investissement,
- la situation du terrain : en ville, en périphérie, en campagne : un terrain éloigné des services est moins coûteux mais génère des coûts en termes de trajets, d'accès aux services...,
- les liaisons avec les équipements.



Votre projet de construction doit être respectueux des caractéristiques du contexte naturel et bâti : il s'inscrit dans un ensemble et créera aussi le paysage.



L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BATI

Pour une bonne intégration, la qualité d'implantation de votre construction est primordiale et aura un impact sur plusieurs niveaux :

- à l'échelle de la parcelle : organisation rationnelle de votre terrain,
- à l'échelle de la rue : continuité, cohérence de la rue,
- à l'échelle du quartier : la qualité urbaine valorise l'espace.







OBSERVER LE CONTEXTE

Une visite de la parcelle et de son environnement s'impose pour une bonne analyse du contexte et des possibilités de votre terrain : les avantages et les inconvénients.



Ces implantations traditionnelles forment un bâti cohérent, économe et soucieux des données climatiques de son environnement. Ces références d'implantation, de gestion économe du foncier seront utiles lors de l'élaboration de votre projet de construction.





LE CONTEXTE BATI:

L'analyse des caractéristiques de l'organisation du bâti ancien vous permettra d'appréhender les logiques de constructions antérieures basées sur l'économie du foncier et de l'énergie, notamment par la prise en compte des éléments naturels du site (vents dominants, ensoleillement, etc..) :

- -une implantation du bâti en limite de parcelle afin d'exploiter au maximum le foncier non bâti,
- -une implantation qui tire parti du meilleur ensoleillement,
- -une organisation des annexes et garages, des mitoyennetés, des pignons aveugles, des murs assurant une protection contre le froid et les vents dominants, préservant l'intimité sur le jardin ou la cour.



Les talus bocagers, murs de soutènement heureusement préservés servent de clôture aux propriétés et donnent un certain cachet au quartier.

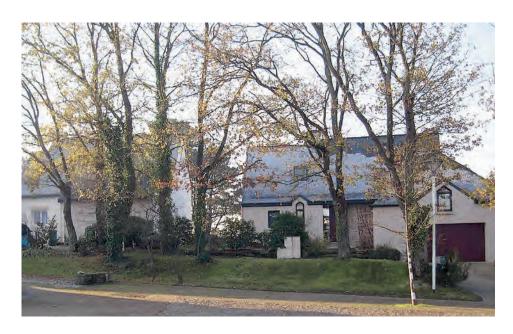


INTEGRER LE PATRIMOINE VEGETAL :

Les talus, haies bocagères, murets de pierre, façonnés sur de longues périodes constituent un potentiel à préserver et à intégrer dans votre projet.

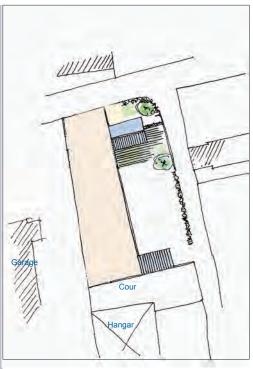
Ils seront des éléments de clôture naturels déjà en place, valorisant votre cadre de vie et apportant un confort supplémentaire à votre propriété (rôle de brise-vent, ombrage aprécié lors des fortes chaleurs).

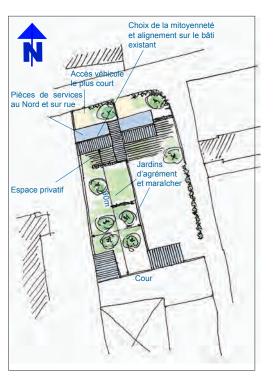






Votre projet de construction doit ensuite s'adapter au site d'implantation : l'environnement bâti, le voisinage, la situation, la forme de la parcelle, les données physiques du terrain (orientation, relief, vents..).



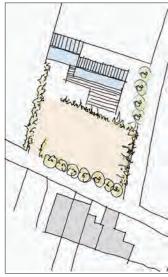


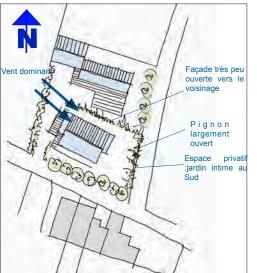
- Les vues :

 implanter la maison de manière à pouvoir bénéficier des vues les plus intèressantes.

- Le voisinage :

- évaluer les distances des constructions voisines.
- prendre en compte les ombres portées.
- prévoir de s'isoler du voisinage afin de créer des zones d'intimité (annexes, murs, claustras, etc.).





LES CARACTERISTIQUES D U T E R R A I N

LES DONNEES PHYSIQUE DE LA PARCELLE :

- La situation de la parcelle dans le quartier et son accès :
 - rue, ruelle, impasse, angle de rue, sont des éléments importants pour tirer au mieux parti de votre terrain.
- L'orientation, l'ensoleillement :
 - implanter et orienter la maison pour favoriser les économies d'énergie,
 - organiser les pièces à vivre pour bénéficier du meilleur ensoleillement,
 - faire attention aux ombres portées du bâti sur le jardin.
- La protection contre le froid, les vents dominants :
 - placer les pièces de service, annexes, garages aux endroits les moins favorables du terrain (rôle de tampon isolant le reste de l'habitation).

- Le relief:

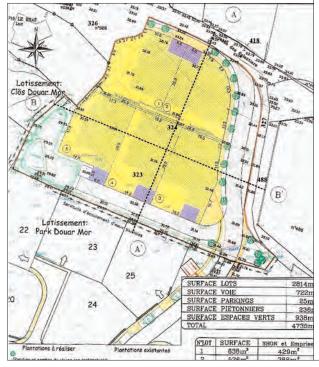
- tirer partie de la pente en adaptant la construction au terrain naturel (voir p.19).

Le choix d'implantation devra aussi se faire à partir des données réglementaires du site. Il faut se rendre plusieurs fois sur le terrain avec votre maître d'oeuvre : architecte, constructeur.









LES DONNEES REGLEMENTAIRES DE LA PARCELLE :

La réglementation a pour but d'apporter de la cohérence à la forme urbaine. Une construction neuve est ainsi soumise à un ensemble de règlements issu des documents d'urbanisme en vigueur, (le P.O.S ou le P.L.U, le règlement de lotissement ou de ZAC, le cahier des charges, etc...):

- zone constructible
- accès obligatoire à la parcelle
- sens de faîtage
- alignement ou retrait /aux voies
- hauteur maximale des constructions
- volumétrie, pentes de toit
- nature des matériaux

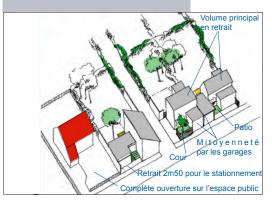
Le règlement de lotissement ou de ZAC peut complèter et préciser les règles du document d'urbanisme de la commune. L'organisation du bâti sur la parcelle doit permettre de protéger la tranquilité des propriétés, «le chez-soi» depuis l'espace public jusque dans les jardins.

L'implantation du bâti en milieu de parcelle est à éviter :

- nombreux vis-à-vis créés
- morcelement du terrain e création d'espaces inex ploitables.
- ouverture complète de la maison sur la rue : absence d'espaces d'intimité.







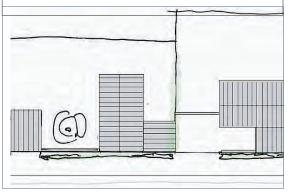


UNE IMPLANTATION JUDICIEUSE DU BATI

L'ACCES A LA MAISON:

La transition de l'espace public à la sphère privée est un élément de parcours à part entière dans le projet de construction. Il est important de trouver des éléments de transition, des espaces tampons qui permettent d'améliorer l'intimité de la parcelle et du logement par rapport à la rue. Ce parcours, jusqu'à l'espace privé peut être traité par :

- un patio d'entrée, une cour (espace privé clos ou ouvert),
- une pergola, un porche,
- un jardin d'accueil à l'avant de la construction,
- la création d'une cour pour le stationnement,
- la disposition des annexes, garages, des murs hauts, peuvent renforcer l'intimité des propriétés.

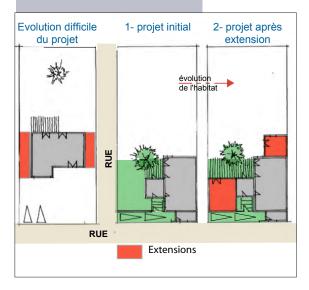


Un projet ne doit pas être figé par une occupation peu rationnelle du terrain.

La maison doit pouvoir évoluer en même temps que les besoins de la famille.



Le choix de la mitoyenneté offre différents avantages : jardins d'un seul tenant se développant à l'arrière des habitations, réserve de terrain pour une extension, limitation des vis-à-vis. En cas de mitoyenneté de par et d'autre de la parcelle, un passage par un préau ou un garage peut-être envisagé.

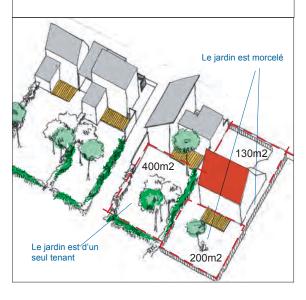




FAIRE LE CHOIX DE LA MITOYENNETE :

La mitoyenneté constitue un des éléments forts de l'architecture traditionnelle ; souvent rejetée, elle présente pourtant de nombreux avantages :

- pour des espaces extérieurs plus vastes et confortables : création de jardins d'un seul tenant.
- pour des économies d'énergie :
 protection des vents, de la pluie et
 du froid.
- pour faciliter les possibilités d'extension : le terrain dégagé sur le coté de la construction est plus vaste et permet la réalisation d'un véritable espace de vie.





LA CONCERTATION DES MAITRES D'OUVRAGE

Une concertation avec les maîtres d'ouvrage des parcelles voisines dès la conception du projet est primordiale pour rendre cohérent :

- -les constructions en mitoyenneté : accord sur des pentes de toit, des hauteurs,
- -la juxtaposition de couleurs de materiaux, de styles.
- -les implantations des constructions : problème d'ombre portée, de vis-à-vis,







Pour une maison offrant des espaces extérieurs bien traités, l'espace réservé à la voiture (accès, stationnement) doit être limité au maximum et faire l'objet d'un traitement soigné.







LE TRAITEMENT DES ESPACES DEDIES AUX VEHICULES :

voirie/stationnement/garage

Minimiser l'impact des stationnements :

- en privilégiant l'accès le plus court et le plus fonctionnel (économie de terrassement, de matériaux),
- en évitant des aménagements lourds pour un terrain moins morcellé (les rampes d'accès, voie contournant la maison),
- en évitant l'emploi de matériaux imperméables tels que le bitume et en favorisant les matériaux poreux (stabilisé, gravillons, dalles engazonnées..) permettant l'infiltration des eaux pluviales.

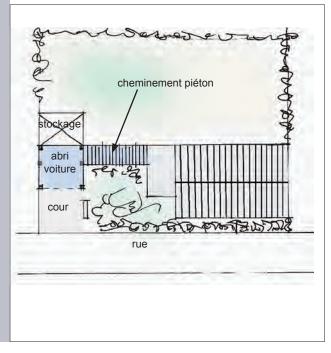




GARAGE /STOCKAGE

Réfléchir à l'usage réel du garage qui constitue souvent un lieu de stockage et d'atelier et envisager d'autres alternatives.

Ainsi un simple abri pour la voiture (préau, auvent) peut-être suffisant et de ce fait l'économie réalisée permettra de financer un local de rangement, un atelier.





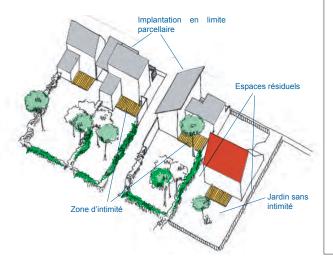
cheminement piéton cour garage

LIAISON MAISON

- faciliter la liaison entre le garage et la porte d'entrée en proposant, par exemple, un cheminement piéton abrité. Le jardin est souvent perçu comme une pièce supplémentaire de la maison.







CONTINUITE MAISON/JARDIN

L'articulation du jardin avec les pièces de l'habitation et son utilisation dépendra de l'organisation du bâti sur la parcelle :

- une implantation du projet au plus proche de l'espace public permettra de dégager de vastes jardins à l'arrière des constructions et une utilisation de la profondeur de parcelle pour la création :
 - de jardins d'agrément, jardins potagers, jeux
 - de cour minérale /végétale,
 - de perspectives.
- une organisation du bâti principal et des annexes pour :
 - aménager des zones d'intimité : terrasse, pergolas prolongent les espaces de vie sur l'extérieur, si ces espaces sont isolés du voisinage.
 - s'abriter des vents dominants, du soleil.

L'architecture participe à valoriser l'ambiance urbaine. Les maîtres d'oeuvre devront privilégier des volumes simples puisant leurs réflexions dans l'architecture traditionnelle tout en l'interprétant par l'emploi des techniques et matériaux nouveaux, et tout en conservant une initiative et une créativité pour un projet adapté à vos modes de vie.



Ces indications n'excluent pas d'autres formes architecturales mais les constructeurs devront être vigilants quant à leur bonne insertion dans le contexte.



LA QUALITE ARCHITECTURALE DE VOTRE PROJET

LA VOLUMETRIE DE LA CONSTRUCTION:

- la connaissance du bâti traditionnel est une source d'inspiration : rapport longueur / largeur, hauteur, pentes et formes de toit.
- hiérarchiser les fonctions de la maison:
 Bâti principal, garage, annexe, jardin, cour, murs hauts forment un ensemble qui s'organise selon une hiérarchisation des usages.
- éviter les plans complexes avec des décrochements de toiture, des pans coupés, des éléments en saillie discordants (petites avancées, balcons rapportés en façade) n'apportant rien à l'espace intérieur de la maison.
- Ces éléments ne créent pas de qualité architecturale et compliquent la mise en oeuvre, entrainant des surcoûts.
- privilégier le détail dans le projet (matériaux, percements) qui personnalisera votre maison bien mieux qu'une architecture rapportée d'autres régions.

L'alternance des pleins et des vides (opacité/ouverture) sont des éléments importants dans la composition de la façade pour créer un projet esthétique.



REFLECHIR AUX PERCEMENTS

- créer un rythme dans la façade par des ouvertures aux formes et proportions pertinentes : alignements, superposition des baies, verticalité, horizontalité.
- s'appuyer sur les caractéristiques des baies locales (proportion des ouvertures) sans tomber dans le «néo-rural».

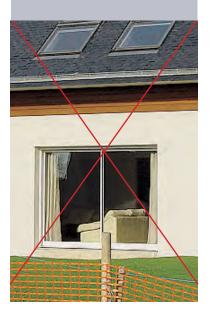




 créer des percements pour cadrer une vue, pour favoriser des relations visuelles entre le dedans et le dehors : espace de vie / jardin, entrée / rue... La recherche de luminosité ne doit pas compromettre la tranquillité des espaces privés: la multiplication des portes fenêtres se révèle contraignante en terme d'aménagement intérieur (difficultés pour installer le mobilier) et d'intimité par rapport à l'espace public et au voisinage (ajout de stores).



- créer des percements adaptés aux besoins:
 1 à 2 portes fenêtres sont suffisantes pour accéder à l'extérieur de la maison,
- -créer des percements en fonction de l'orientation et de l'usage des pièces (lumière, apport de chaleur) ex: une maison largement ouverte au sud pour une pièce de séjour ; une exposition est pour les chambres.

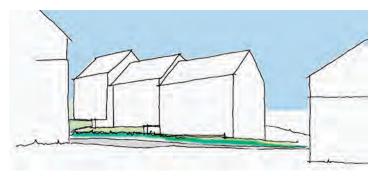


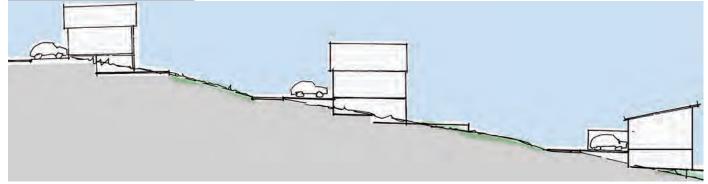




Les caractéristiques du bâti ancien apportent des indications importantes en terme d'adaptation au relief : orientation des faîtages par rapport à la pente, étagement des constructions le long d'une forte pente, créant ainsi des jeux de demi-niveaux dans les habitations.







UN PROJET ADAPTE A LA TOPOGRAPHIE

Une adaptation du bâti au relief permet d'assurer une bonne intégration paysagère et d'éviter des surcoûts inhérents aux travaux de terrassement de nombreux projets actuels (déblais et remblais importants).

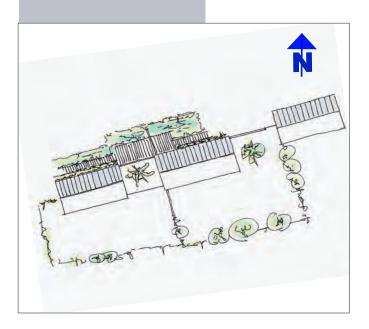
Modifier le moins possible la topographie en privilégiant l'intégration du bâti dans la pente par :

- la création de demi-niveaux, d'un bâti semi-enterré, des techniques telle que la construction sur pilotis,
- la création de terrasses ou de paliers afin de réduire l'impact des constructions,
- positionner le garage au même niveau que la voie,
- l'utilisation de murs de soutènements pour structurer les terrasses,
- le traitement des décaissés en talus aux pentes douces.

Tirer partie de la pente pour favoriser l'exposition, les vues, les accès aux véhicules.

Ces préoccupations se reflètent dans le bâti traditionnel morbihannais, avec des maisons orientées nord-sud mitoyennes et compactes et une adaptation au relief.







FAVORISER UN HABITAT ECONOME EN ENERGIE

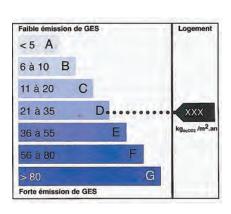
LES PRINCIPES DE LA CONCEPTION BIOCLIMATIQUE

Mener un projet de construction, c'est d'abord concevoir un bâtiment adapté à son environnement propre, en tenant compte de quelques préoccupations principales :

- choisir un terrain bien exposé,
- tenir compte de la topographie, de l'écoulement des eaux, de la végétation existante, de l'exposition au vent, de l'ensoleillement et des ombres portées,...
- concevoir le projet afin de profiter au maximum des apports solaires : économie d'énergie,
- privilégier une forme compacte et une mitoyenneté, pour réduire les surfaces en contact avec l'extérieur.
- composer l'organisation intérieure des pièces en fonction de leurs usages : des pièces «tampons peu ou non chauffées au nord (garages, annexes), des pièces de vie au sud et à l'est.
- créer des percements en fonction de l'orientation, afin d'optimiser les apports de chaleur et de lumière naturelle.



A l'achèvement des travaux, la réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique devra être réalisé.



- privilégier l'utilisation de matériaux aux performances thermiques élevées,
- intégrer la végétation existante ou à créer comme protection solaire et du vent (attention aux surchauffes estivales).
- prévoir la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du jardin, etc..,
- favoriser l'infiltration des eaux pluviales : toitures végétalisées, utilisation de matériaux perméables pour les stationnements.

OBJECTIFS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

RT 2012 : norme basse consommation dans la construction neuve $(<50 \, \text{kwh/an/m}^2)$,

RT 2020 : bâtiments passifs ou à énergie positive (<15 kwh/an/m2).

Les choix en terme de clôture doivent se faire en liaison avec le bâti et en s'inspirant du contexte local.







LE TRAITEMENT DES LIMITES DE LA PARCELLE

Les limites donnant sur une rue ou sur les parcelles voisines constituent un premier plan de la maison et contribuent à la qualité urbaine du quartier. Leur traitement doit par conséquent faire l'objet d'une attention particulière :

- -par la création de haies constituées d'essences champêtres locales : charmilles, noisetiers, houx, saules..,
- en choisissant les clôtures en bois, en ganivelles, les grillages à mouton,
- par l'édification de murets en pierres ou enduits.



ANNEXES

DEFINITION DES SHOB ET SHON:

La SHOB (Surface Hors Oeuvre Brute) est la somme des surfaces de planchers de chaque niveau de la construction, y compris l'épaisseur des murs et cloisons.

La SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) est égale à la SHOB de laquelle sont déduites les surfaces suivantes :

- les caves et sous-sols sans ouverture sur l'extérieur.
- les locaux et les combles d'une hauteur sous plafond inférieure à 1m80,
- les combles non aménageables,
- les toitures terrasses, loggias, balcons et surfaces non closes en rez-de-chaussée,
- les locaux dédiés au stationnement des véhicules.

RECOURS A UN ARCHITECTE:

Pour une personne morale (SCI...), le recours à un architecte est obligatoire, Pour une personne physique, le recours à un architecte n'est pas obligatoire dans les cas suivants :

- la construction n'excède pas 170 m2 de SHON,
- la surface d'une extension cumulée avec l'existant n'excède pas 170 m2 de SHON.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME :

- -le permis de construire : les constructions nouvelles,les modifications de l'existant (2 mois d'instruction),
- -le permis d'aménager pour les lotissements (à partir de 3 lots), les terrains de camping, de sport (3 mois d'instruction),
- -le permis de démolir pour les constructions existantes en secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager (2 mois d'instruction),
- -la déclaration préalable pour les constructions avec une SHOB n'excédant pas 20m2, les piscines...(1 mois d'instruction).

Un délai supplémentaire peut être nécessaire dans le cas de la consultation de certains services (Architecte des Bâtiments de France...).

AFFICHAGE DU PERMIS DE CONSTRUIRE:

L'autorisation de permis doit être affichée sur le terrain. Sa légalité peut être contestée par un tiers dans un délai de deux mois. Il est préférable de commencer les travaux une fois ce délai passé.

CONTROLE DE CONFORMITÉ:

Pour justifier de la conformité des travaux avec le permis délivré, le maître d'ouvrage doit déposer une Demande d'Achèvement des Travaux (DAT) en mairie, pour la totalité ou une partie des travaux.La conformité des travaux pourra être controlée dans un délai de trois mois.

ADRESSES UTILES

A.D.I.L: Renseignements juridiques, financiers et fiscaux pour votre projet (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) MORBIHAN

www.adil.org/56/

Email: adil.56@wanadoo.fr

Tel: 0820 201 203

VANNES: 33 rue Hoche LORIENT: 2C, Bd Franchet

56000 Vannes d'Esperey

56100 Lorient

ADEME BRETAGNE : informations sur la maîtrise de l'énergie

et la qualité environnementale des bâtiments

(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

www.ademe.fr/bretagne

33 bd Solférino- CS 41217-

35012 Rennes cedex

Tel: 02 99 85 87 00

ESPACE INFO ENERGIE : conseils portant sur l'équipement de l'habitat

(chauffage, isolation thermique, etc...)

www.bretagne-energie.fr

0820 820 466

VANNES: 18 rue Richemont LORIENT: 5 cours de Chazelles

56000 Vannes BP 90122

Tel: 02 97 26 25 28 56101 Lorient

Vannes-agglomération : services instructeurs des autorisations de construire ou d'aménager

www.agglo-vannes.fr

P.I.B.S. 30 rue Alfred Kastler

BP 70206 56006 Vannes cedex

tel: 02 97 68 70 70

S.D.A.P: informations sur les prescriptions architecturales particulières

dans les secteurs protégés

(Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)

Petit Hôtel de Llimur

31, rue Thiers

56000 vannes

tel: 02 97 47 18 15

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes : pour la conception et la réalisation de

votre projet

www.architectes.org

Email: ordre.architectes.bretagne@wanadoo.fr

1 rue Marie Alizon

BP 70248

35102 Rennes cedex 3

Tel: 02 99 79 12 00